

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Gilles Service de l'Urbanisme Madame Catherine MORENVILLE Place Van Meenen, 39 B - 1060 BRUXELLES

V/Réf.: PU2019-222 -S-01017 (corr.: C. Kinet)

N/Réf.: AA/EB/SGL20434_647_Coenraets_64_fresque

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Objet: SAINT-GILLES. Rue Coenraets, 64.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en œuvre d'une fresque sur le pignon gauche d'une maison (régularisation).

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 06/11/2019, reçu le 07/11/2019, nous vous communiquons *l'avis* formulé par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2019.

Étendue de la protection

Le bien se situe dans la zone de protection de la maison néoclassique sise 56 rue Coenraets dont les façades, toiture et certaines parties intérieures sont classées comme monument par l'arrêté du 22/01/2004.

Analyse de la demande

Cette demande vise la régularisation d'une fresque peinte sur le pignon gauche de l'immeuble sis rue Coenraets n° 64, peu avant le 18/06/2019, par un groupe d'artistes occupant les locaux, à l'occasion de travaux de nettoyage et de peinture rendus nécessaires par le mauvais état du revêtement de ce mur aveugle.



Fig. 1. Vue de la fresque réalisée par Farm Prod sur le pignon aveugle du n° 64 rue Coenraets. \odot F. Feys, 24/08/2019.



KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN <u>Avis</u>

La CRMS ne s'oppose pas à cette intervention pour autant que celle-ci soit réversible. Elle regrette toutefois que la demande de permis ait été introduite *a posteriori*.

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

C. FRISQUE Président

c.c. à **BUP-DPC**: M. Kreutz et M. Muret; **BUP-DU**: S. Lagrillière;

LANDSCHAPPEN

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN

BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

<u>Commune</u>: urbanisme.1060@stgilles.brussels, C. Kinet (ckinet@stgilles.brussels),

C. De Blieck (cdeblieck@stgilles.brussels) et F. Vandermeulen (fvandermeulen@stgilles.brussels)

